



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT No 634-18

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 18 mars 2022 le règlement numéro 634-18 modifiant le Règlement de zonage numéro 634 et ses amendements, de manière à modifier la grille des usages et des normes de la zone H-054, de modifier la superficie des lots privatifs et d'ajouter un cas d'exception aux dispositions relatives à la bande de protection riveraine.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Recommandation du CCU :	23 septembre 2021
Avis de motion :	17 décembre 2021
Adoption du projet de règlement :	17 décembre 2021
Consultation écrite :	Entre le 3 et le 17 février 2022
Adoption du second projet de règlement :	18 février 2022
Avis public pour les personnes habiles à voter :	9 mars 2022
Adoption du règlement:	18 mars 2022
Certificat de conformité de la MRC	19 avril 2022
Avis de promulgation :	19 avril 2022

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
Ce 22^e jour d'avril 2022

Stéphane LaBarre
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné Stéphane LaBarre, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 16h30, le 22^e jour d'avril 2022, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^e jour d'avril 2022.



Stéphane LaBarre
Directeur général et secrétaire-trésorier